

SIVU LE LUY DE FRANCE - REGLEMENT 2023-2024

SIVU LE LUY DE France 5, place Victor DUCLA 40700 CASTAIGNOS-SOUSLENS
05.58.41.48.16

Pour les échanges entre le SIVU et les parents concernant la cantine ou la garderie scolaire vous devez impérativement passer par l'adresse mail ci-dessous.

sivu@luydefrance.fr

Si vous n'avez pas d'adresse mail merci de le signaler en rouge dans la fiche de renseignements

Ecole de MOMUY

L'école de MOMUY sera en travaux du 10 juillet 2023 au 15 Décembre 2023. L'école maternelle sera donc déplacée exceptionnellement à la salle des fêtes de Castaignos-Souslens à la rentrée. Les enfants disposeront de 2 salles de classe et d'un dortoir. Les repas seront servis à la cantine de Castaignos-Souslens avec 2 services (11h30 école maternelle et 12h30 Ecole de Castaignos). La garderie sera également déplacée à Castaignos-Souslens et sera accessible directement par sa propre entrée aux horaires habituels.

Début janvier 2024, les élèves de maternelle réintégreront l'école de Momuy et la garderie reviendra à son lieu habituel à Momuy

CANTINE SCOLAIRE

Les repas sont livrés par la société ANSAMBLE basée à Poms (64) dont la volonté est d'offrir une alimentation saine et naturelle avec des produits frais, de saison, issus de producteurs locaux.

- TARIFS : Le tarif enfant est fixé à **3,00 €** par repas et par enfant à partir du 1^{er} septembre 2023.

Attention ! ANNULATION REPAS

En cas d'absence de votre enfant à la cantine vous devez annuler son repas au moins 48h à l'avance (Hors Week-end) et avant 10h, faute de quoi les repas seront facturés. Ex : Pour un enfant absent le lundi midi vous devrez annuler son repas le jeudi qui précède avant 10h.

Il est donc inutile d'annuler un repas le jour même ou la veille

- PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

Pour vous faciliter le règlement de la cantine et de la garderie, la trésorerie de Saint-Sever vous propose de mettre en place un prélèvement automatique pour le règlement de vos factures. Pour cela il vous suffit de nous retourner l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB).

Il n'est pas nécessaire de nous retransmettre les documents si le prélèvement automatique a déjà été mis en place les années précédentes (sauf changement des coordonnées bancaires).

BUS SCOLAIRE

Le transport scolaire est géré par la Région Nouvelle Aquitaine, votre enfant doit être inscrit au préalable sur le site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>.

Vous y trouverez également le règlement ainsi que les horaires. Cette démarche est gratuite **jusqu'au 20 juillet 2023**.

Vos enfants sont accompagnés pendant le trajet par un Agent du SIVU.

Pour une meilleure coordination du ramassage scolaire, lors d'un changement d'habitude (garderie...) merci de le signaler sur le carnet de liaison aux enseignants et de prévenir l'accompagnatrice du bus au **06.48.12.06.39**

Toutes vos demandes doivent être envoyées à ce numéro et uniquement ce numéro pour être prises en compte.

Merci de respecter les horaires de montée et descente.

GARDERIE SCOLAIRE

TARIF : Tarif à la journée 1,82 €

Garderie scolaire de Momuy (Transférée à Castaignos-Souslens durant les travaux de l'école maternelle)

Merci de bien vouloir respecter les horaires Matin : 07h00 à 08h20

Soir : 16h45 à 18h45

.....
J'ai lu et accepte le règlement ci-dessus.

Le Père

Nom - prénom

.....
Signatures

La Mère

Nom - prénom

.....

Le Responsable Légal

Nom - prénom

.....

Exemplaire à nous retourner signé